

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**PROCÈS-VERBAL** de la trois cent trente-deuxième réunion du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 2 mars 2009 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

**Confirmé le 14 avril 2009**

**Procès-verbal de la trois cent trente-deuxième réunion du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 2 mars 2009 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.**

---

<b><u>MEMBRES :</u></b>	<b><u>PRÉSENT</u></b>	<b><u>ABSENT</u></b>
AUBÉ, Marc Chargé de cours – Département d'informatique et d'ingénierie	X	
CLÉMENT, David Étudiant		X
BLANCHETTE, Michel Professeur – Département des sciences comptables	X	
BLOUIN MONFILS, Lisette Représentante des diplômés	X	
CHAPUT, Luc Professeur – Département des sciences administratives		X
CHÉNIER, Claude Représentant des collègues	X	
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
DUPONT, Yves Vice-recteur à l'administration et aux ressources	X	
GATIEN, Claudette Membre socio-économique	X	
PHILIPPE, Anne Membre socio-économique		X
SIMARD, Jean-François Professeur – Département de travail social et des sciences sociales	X	
THONNARD, Marlène Membre socio-économique		X
VAILLANCOURT, Jean Recteur	X	
VAIVE, Claire Membre socio-économique	X	
<b><u>INVITÉ :</u></b>		
BOILEAU, Jean Directeur – Direction des communications et du recrutement	X	

	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
<b><u>OBSERVATEURS RÉGULIERS :</u></b>		
ROCHEFORT, Odette Technicienne – École multidisciplinaire de l’image	X	
SHANEEN, Antoine Analyste en informatique – Service des technologies de l’information	X	
<b><u>SECRÉTAIRE :</u></b>		
MAURICE, Luc Secrétaire général	X	

Le recteur, monsieur Jean Vaillancourt, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 16 h 40. Conformément à l'article 4.6 du règlement de régie interne, il préside la séance, en l'absence de la présidente qui a dû s'absenter.

Il souhaite la bienvenue à monsieur Antoine Shaneen, représentant du groupe professionnel, qui a été désigné par son Syndicat pour assurer le remplacement, au conseil, de madame Hélène Mondou, à titre d'observateur régulier. Le recteur mentionne que le conseil sera d'ailleurs invité, dans le cours de la présente séance, à entériner cette désignation, conformément au règlement de régie interne.

---

## 1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Claudette Gatien, appuyée par Claude Chénier, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Procès-verbal de la trois cent trente et unième réunion (26.01.2009)
  - 2.1 Adoption
  - 2.2 Affaires en découlant
- 3.- Entérinement des décisions de la trois cent vingt-troisième (01-12-2008) réunion du comité exécutif
- 4.- Affaires générales et corporatives
  - 4.1 Information transmise par la présidente
  - 4.2 Information transmise par le recteur
  - 4.3 Nomination d'un membre exerçant une fonction de direction au comité exécutif
  - 4.4 Nomination d'un membre socio-économique au comité exécutif
  - 4.5 Désignation d'un observateur régulier au conseil d'administration
- 5.- Affaires académiques
  - 5.1 Protocole de collaboration entre l'ACDI, le Bureau du vérificateur général du Canada et l'UQO
  - 5.2 Adoption du protocole d'entente entre l'UQO et l'Université McGill relativement à la contribution de l'Université McGill à la formation, à l'UQO, d'infirmières praticiennes spécialisées en soins de première ligne
  - 5.3 Modification du Régime des études de premier cycle aux conditions d'admission
  - 5.4 Émission d'attestations d'études – programmes courts de deuxième cycle
  - 5.5 Contrat de recherche relatif à l'identification de stratégies efficaces de gestion du stress des militaires à l'aide d'immersions en réalité virtuelle
  - 5.6 Modification du nom du Bureau de liaison université-milieu
  - 5.7 Révision par la commission des études, de l'échéancier du plan de travail en vue de la mise en œuvre de la Politique linguistique

- 6.- Affaires administratives et financières
  - 6.1 Situation budgétaire 2008-2009 et orientations budgétaires 2009-2010
  - 6.2 Convention d'aide avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport concernant l'octroi d'une subvention pour l'aménagement d'un terrain de soccer / football à l'UQO
  - 6.3 Octroi de contrats de sous-traitance pour la réalisation des améliorations obligatoires prévues dans le cadre du projet de construction du campus de Saint-Jérôme de l'UQO
- 7.- Période d'information et questions
- 8.- Dépôt de documents
  - 8.1 Lettre de la présidente du CSE à la Ministre (MELS)
  - 8.2 Synthèse de l'évaluation périodique des programmes de premier cycle en traduction et en rédaction
  - 8.3 Lettre de la présidente au président sortant de l'Université du Québec
  - 8.4 Lettre du président de l'AGE – UQO
- 9.- Prochaine assemblée 14 avril 2009
- 10.- Levée de l'assemblée

## 2.- Procès-verbal de la trois cent trente et unième réunion

### 2.1 Adoption

Sur proposition de Lisette Blouin-Monfils, appuyée par Claudette Gatien, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la trois cent trente et unième réunion, en tenant compte des corrections effectuées en séance.

### 2.2 Affaires en découlant

Le recteur informe les membres du conseil d'administration qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la trois cent trente et unième réunion, les suites régulières ont été données. Il précise que des représentations ont été effectuées récemment auprès du ministre responsable de la région de l'Outaouais, monsieur Norman MacMillan, concernant le refinancement du programme de formation initiale en sciences infirmières. Il en ressort que, selon l'avis du ministre, l'Université devra revoir sa gestion du programme en vue d'en diminuer les coûts et qu'il apparaît peu probable, bien que la «porte» ne soit pas complètement fermée, que le Gouvernement consente un financement spécial au programme.

Il confirme l'entrée en poste du nouveau directeur des ressources humaines, monsieur Mario Auclair, de même que la signature de l'entente avec la Ville de Gatineau concernant le terrain de soccer.

## 3.- Entérinement des décisions de la trois cent vingt-troisième réunion du comité exécutif

Sur proposition de Michel Blanchette, appuyée par Claire Vaive, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la trois cent vingt-troisième réunion du comité exécutif, le tout conformément à l'article 5.3.2 du Règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais.

#### 4.- **Affaires générales et corporatives**

##### 4.1 **Information transmise par la présidente**

En son absence, la présidente a demandé au recteur de transmettre au conseil les informations suivantes relatives à ses activités de représentation :

Elle a participé à la rencontre de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) qui se tenait le 9 mars dernier et qui a vu le conseil d'administration de la Conférence faire une proposition unanime de support à l'Université dans le dossier de l'ISFORT, à la suite de la présentation faite par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche.

Elle mentionne avoir été convoquée par le ministre de la région de l'Outaouais en présence de la députée de Gatineau, à une rencontre qui se tenait le vendredi le 20 février. Il ressort de cette rencontre que le ministre MacMillan se sent très préoccupé par les problèmes que vit actuellement l'Université dans son programme de sciences infirmières et s'est dit également inquiet par les orientations que pourraient prendre l'Université à l'égard de l'avenir de ce programme, dans le contexte actuel de pénurie majeure d'infirmières. La présidente a confirmé au ministre l'intention de l'Université de maintenir les admissions dans ce programme pour la prochaine année académique mais lui a rappelé que les difficultés de financement du programme étaient bien réelles et qu'il y avait urgence à trouver des solutions, en impliquant des partenaires comme l'Agence régionale et les CSSS. Monsieur Mac Millan se serait d'ailleurs engagé à travailler à faire progresser le dossier dans la recherche d'un meilleur financement gouvernemental, malgré le peu de possibilités à cet égard.

Elle lui a également rappelé que la situation financière de l'Université demeurerait précaire et qu'elle était tributaire d'un sous-financement récurrent qui a pour effet de la priver, annuellement, d'une somme d'environ deux millions de dollars. Le ministre s'est dit prêt à rencontrer la direction de l'Université dès qu'un rapport sur la situation financière actuelle sera disponible.

Enfin, elle a participé, le 19 février 2009, au forum sur le pacte sur l'emploi.

##### 4.2 **Information transmise par le recteur**

Le recteur rappelle la tenue de l'activité de remise d'un doctorat honoris causa à Son Excellence Abdou Diouf le 24 mars 2009, à la grande salle du campus Alexandre-Taché, et invite les membres du conseil à y participer.

Il dresse un bilan provisoire concernant l'état d'avancement de l'exercice de planification stratégique qui progresse selon l'échéancier prévu. Il fait état de la consultation entreprise par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche concernant le développement des programmes académiques et de la consultation plus globale sur les axes d'intervention proposées qui sera effectuée à compter du 30 mars prochain auprès des membres de la communauté universitaire.

Il commente quatre lettres déposées en séance qui se rapportent aux enjeux de gouvernance universitaire, soit la lettre que les recteurs et directeurs généraux des constituantes de l'Université du Québec ont adressé à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (16 février 2009), la lettre de la présidente de la CRÉPUQ, la professeure Heather Munroe-Blum et du président du Groupe de réflexion des présidents de conseil d'administration des établissements universitaires québécois, monsieur Richard Drouin, à la ministre (6 février 2009), la lettre de la présidente de la CRÉPUQ et du président du CA de l'Université Laval au premier ministre (17 février 2009) et finalement, la lettre de réponse de la ministre à la présidente de la CREPUQ et au président du CA de l'Université Laval (25 février 2009).

Il attire l'attention du conseil sur le fait la CREPUQ a endossé une position selon laquelle toutes les constituantes de l'Université du Québec devraient, dans le cadre de la

réforme législative à venir, disposer des mêmes pouvoirs et de la même autonomie que les universités dites à charte. Cette orientation, si elle devait se concrétiser, entraînerait une révision en profondeur de la Loi sur l'Université du Québec et du mode de fonctionnement des constituantes.

Il rappelle en conséquence qu'un nouveau projet de Loi sur la gouvernance devrait être publié dans les prochaines semaines et obligera l'Université à revoir rapidement sa réglementation en matière de gestion des instances. Il souligne que ce nouveau projet de Loi est susceptible de reproduire, dans toute sa substance, le contenu du défunt projet de Loi 107 qui avait originalement été publié à l'automne 2008 mais qui est mort au feuillet de l'Assemblée Nationale à la suite du déclenchement des élections, en décembre 2008. Il entend d'ailleurs faire le point à ce sujet à la prochaine réunion du conseil.

Il transmet les félicitations du conseil, de même que celles de la présidente, à la Direction des communications et du recrutement et à son directeur, monsieur Jean Boileau, pour avoir remportée récemment, dans la catégorie «bronze», le prix «Mercury excellence awards» dans la cadre des campagnes promotionnelles de publicité télévisuelles (Advertising – Paid: Television Ads – Campaign), décerné par MERCOMM Inc de New York.

#### **4.3 Nomination d'un membre exerçant une fonction de direction au comité exécutif**

Le conseil d'administration est invité à procéder à la nomination d'un membre pour siéger au comité exécutif, en remplacement de madame Hélène Grand-Maître qui a perdu qualité en août 2008, à la suite de sa démission comme vice-rectrice à l'administration et aux ressources, dans la catégorie de membre exerçant une fonction de direction.

En vertu de l'article 5.1.2 du Règlement de régie interne, il est stipulé qu'un poste au sein du comité exécutif doit être occupé (article 5.1.2) par une personne exerçant une fonction de direction à l'Université (article 4.1 b), sur recommandation du recteur.

Conformément à l'article 5.2, le mandat de ce membre est de deux ans, renouvelable.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Claudette Gatien, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 332-CA-4965 concernant la nomination de monsieur Yves Dupont, vice-recteur à l'administration et aux ressources, pour un premier mandat, soit du 2 mars 2009 au 1<sup>er</sup> mars 2011 au comité exécutif, laquelle est jointe en appendice.

#### **4.4 Nomination d'un membre socio-économique au comité exécutif**

Le conseil d'administration est invité à procéder à la nomination d'un membre socio-économique pour siéger au comité exécutif.

Le mandat de madame Claudette Gatien, membre socio-économique, prendra fin le 4 mars 2009.

Les articles 5.1.2 et 4.1 f), g) et h) du règlement de régie interne gouvernent la nomination des membres du comité exécutif. En outre, l'article 5.2 dudit règlement spécifie que le mandat d'un membre est d'une durée de deux (2) ans et qu'il est renouvelable.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par madame Claire Vaive, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 332-CA-4966 concernant le renouvellement de mandat de madame Claudette Gatien comme membre socio-économique du comité exécutif de l'UQO pour un mandat de deux ans, soit du 5 mars 2009 au 4 mars 2011, laquelle est jointe en appendice.

#### **4.5 Désignation d'un observateur régulier au conseil d'administration**

Le Syndicat du groupe professionnel de l'UQO (SGPUQO) faisait parvenir par courriel, au secrétaire général, le 10 février 2009, un avis confirmant la décision du comité exécutif du Syndicat de désigner monsieur Antoine Shaneen, en tant qu'observateur au conseil d'administration, en remplacement de madame Hélène Mondou.

L'article 2.14 du Règlement de régie interne de l'Université stipule qu'une instance peut autoriser la présence d'observateurs réguliers. Il s'agit d'une pratique qui existe depuis plusieurs années à l'UQO, les autres observateurs réguliers étant la représentante du Syndicat du personnel de soutien et le directeur des communications et du recrutement.

Par ailleurs, le conseil d'administration, lorsqu'il a eu à statuer sur de telles demandes dans le passé, n'a jamais prescrit de modes spécifiques de désignation des représentants, préférant s'en remettre à l'initiative de chaque groupe quant au choix des modalités à privilégier.

Ce statut confère le droit de présence aux assemblées ainsi que le droit de parole mais sans droit de vote. Le statut d'observateur régulier demeure valable tant qu'il n'est pas révoqué par le conseil.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par madame Claire Vaive, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 332-CA-4967 concernant l'autorisation de la présence, aux réunions du conseil d'administration, à titre d'observateur régulier avec droit de parole (sans droit de vote) de la personne désignée par le SGPUQO, monsieur Antoine Shaneen et de révoquer le statut d'observatrice régulière de madame Hélène Mondou, laquelle est jointe en appendice.

*Le conseil suspend la séance pour le souper, à 17 h 35 et reprend ses travaux à 18 h 20.*

### **5.- Affaires académiques**

#### **5.1 Protocole de collaboration entre l'ACDI, le Bureau du vérificateur général du Canada et l'UQO**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente un projet de protocole de collaboration qui vise à officialiser les relations entre l'UQO, le Bureau du Vérificateur général du Canada (BVG) et l'Agence canadienne de développement international (ACDI) dans le cadre du projet de renforcement des Institutions Supérieures de Contrôle (ISC) des Finances Publiques de l'Afrique francophone subsaharienne – Phase 2 » pour lequel l'UQO agit à titre d'agence d'accompagnement pour le compte de l'ACDI depuis août 2007.

Ce protocole s'inscrit dans une entente cadre signée entre l'ACDI et le BVG - entente antérieure à la signature de l'Accord de contribution entre l'ACDI et l'UQO – qui confirme l'engagement du BVG à participer activement au projet de renforcement des ISC en assurant, entre autres, la coprésidence du Comité technique du projet et en fournissant des ressources humaines, lorsque celles-ci sont disponibles et détiennent l'expertise recherchée, pour la réalisation des activités de formation prévues.

Le protocole de collaboration décrit succinctement le projet, le rôle et les responsabilités du BVG ainsi que les mécanismes de compensation pour l'utilisation des ressources humaines du BVG et autres dépenses relatives, et cela, dans le respect de l'Accord de contribution entre l'ACDI et l'UQO. Il permettra à l'UQO, comme agence d'accompagnement agissant pour le compte de l'ACDI, de pouvoir transiger avec le BVG et d'obtenir, pour le projet, les conditions applicables dans les relations entre organismes fédéraux. En effet, comme l'utilisation du personnel du BVG, aux conditions spécifiées dans le projet de protocole, est rendue possible grâce à une entente cadre entre



le BVG et l'ACDI, pour que l'UQO, à titre d'agence d'accompagnement du projet, soit en mesure de retenir les services de ces personnes, les règles applicables au BVG requièrent qu'une entente tripartite soit convenue.

Dans ce contexte, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche recommande au Conseil d'administration d'autoriser la signature du protocole de collaboration préparé à cet effet.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Lisette Blouin Monfils, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 332-CA-4968 concernant l'approbation du protocole de collaboration entre l'ACDI, le Bureau du vérificateur général du Canada et l'UQO et mandater le Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour signer, pour et au nom de l'UQO, ce protocole de collaboration; laquelle est jointe en appendice.

## **5.2 Adoption du protocole d'entente entre l'UQO et l'Université McGill relativement à la contribution de l'Université McGill à la formation, à l'UQO, d'infirmières praticiennes spécialisées en soins de première ligne**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche explique que les besoins en ressources infirmières en Outaouais interpellent l'UQO qui a mis sur pied des programmes adaptés pour former des infirmières praticiennes spécialisées en soins de première ligne. Or, cette formation fait appel à certains cours comportant des connaissances du domaine médical. Il convient, pour offrir ces cours, d'établir un partenariat avec une université disposant d'une faculté de médecine. Comme l'Outaouais fait partie du Réseau universitaire intégré de santé de l'Université McGill, il est naturel de convenir d'un partenariat avec cet établissement pour cette fin.

La direction de l'UQO a donc discuté d'un projet d'entente qui vise à ce que les cours dont le contenu vise plus spécifiquement les connaissances du domaine médical soient offerts par l'Université McGill en utilisant la vidéoconférence. Ces cours représentent 14 crédits du plan de formation qui comporte, au total, 75 crédits. Ils seront offerts en français par des ressources de l'Université McGill.

Le plan de formation élaboré par l'UQO a été soumis à l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec qui doit veiller aux étapes qui permettront l'inscription de cette formation au règlement qui conditionne l'accès au titre réservé d'infirmière praticienne spécialisée en soins de première ligne. Cette démarche suit présentement son cours normal.

Compte tenu de la dimension pédagogique de cette entente où une université partenaire vient offrir une partie de la formation à nos étudiantes, le projet a été porté à l'attention de la Commission des études lors de sa réunion du 19 février 2009. La Commission des études recommande au Conseil d'administration d'accepter le projet de protocole.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche recommande au Conseil d'administration d'accepter le protocole d'entente.

Après délibérations, sur proposition de madame Claudette Gatien, appuyée par monsieur Claude Chénier, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 332-CA-4969 concernant l'acceptation de l'entente relative à la contribution de l'Université McGill à la formation d'infirmière spécialisées en soins de première ligne offerte par l'UQO et de mandater le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour signer ladite entente; laquelle est jointe en appendice.

## **5.3 Modification du Régime des études de premier cycle aux conditions d'admission**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche soumet à l'approbation du conseil d'administration, un projet de modification du régime des études de premier cycle en lien avec l'article 5.4 qui encadre les conditions d'admission.

Les conditions d'admission sur la base adulte sont présentement formulées d'une manière qui ne tient pas compte des programmes pour lesquels l'admission sur la base de l'expérience professionnelle s'avère peu ou pas pertinente. On suggère de permettre l'admission à des personnes adultes qui, malgré qu'elles n'aient pas une expérience pertinente, seraient en mesure de démontrer qu'elles possèdent les connaissances suffisantes pour poursuivre les études dans le programme postulé.

Par ailleurs, bien qu'autorisée par le Régime des études de premier cycle, l'admission au baccalauréat sur la base universitaire n'est pas prévue par la majorité des conditions d'admission particulières de la plupart des programmes. Afin de favoriser l'admission de candidats non-détenteurs d'un DEC ou l'équivalent dans tous les programmes de baccalauréat de l'Université, et de faciliter, mais aussi baliser, le processus d'admission de tels candidats, on propose de permettre l'accès à tous les programmes de baccalauréat à des personnes ayant déjà complété 30 crédits dans un programme universitaire en maintenant une moyenne générale d'au moins 2,0/4,3 ou l'équivalent.

Ces modifications rendent accessibles les programmes de premier cycle de l'UQO à certaines personnes qui n'y ont pas accès présentement. Elles augmentent également l'homogénéité des modalités d'accès à nos programmes de premier cycle.

La Commission des études, lors de sa réunion du 19 février 2009, a émis un avis favorable relativement à ces changements.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche recommande au Conseil d'administration d'approuver ces modifications au régime des études de premier cycle.

Après délibérations, sur proposition de madame Claire Vaive, appuyée par madame Claudette Gatien, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 332-CA-4970 concernant l'adoption de la modification de l'article 5.4 du Régime des études de premier cycle, laquelle est jointe en appendice.

#### **5.4 Émission d'attestations d'études – programmes courts de deuxième cycle**

Conformément à la politique concernant le cadre institutionnel des programmes courts, la commission des études a recommandé au conseil d'administration d'émettre les attestations d'études aux étudiantes et aux étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes courts de deuxième cycle.

Après délibérations, sur proposition de madame Lisette Blouin Monfils, appuyée par madame Claire Vaive, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 332-CA-4971 concernant l'émission d'attestation – programmes courts de deuxième cycle, laquelle est jointe en appendice.

#### **5.5 Contrat de recherche relatif à l'identification de stratégies efficaces de gestion du stress des militaires à l'aide d'immersions en réalité virtuelle**

Le Doyen de la recherche, monsieur André Manseau, a parrainé une soumission présentée par le professeur Stéphane Bouchard en vue d'obtenir un contrat de recherche auprès du Ministère de la Défense. La valeur du contrat nécessite l'approbation du Conseil d'administration. En effet il s'agit d'un contrat de trois années d'une valeur totale de 494 220 \$ (plus taxes applicables).

L'objectif du projet est de concevoir, à l'aide de simulations en réalité virtuelle, des situations permettant de pratiquer les habiletés de gestion du stress et d'évaluer l'effet réel de cet entraînement psychologique. Le contrat a pour objectif de mieux outiller les militaires des Forces Armées Canadiennes à gérer leur stress afin d'améliorer leur bien-être psychologique et, idéalement, réduire l'incidence du trouble de stress post-traumatique.

Le projet a germé en juin 2006. Des efforts soutenus de collègues au département de Recherche et Développement Défense Canada (RDDC) de Valcartier, de l'équipe de psychologues de la base de Valcartier, du centre de Direction de la Protection de la Santé des Forces Armées Canadiennes à Toronto et de Stéphane Bouchard de l'UQO ont mené à la version actuelle du projet. L'essentiel du projet a été approuvé à l'interne des Forces Armées Canadiennes à la fin août. La Chaire de recherche du Canada en cyberpsychologie clinique a été approuvée comme fournisseur unique en septembre. L'appel d'offre a finalement été émis le 20 janvier, puis modifié le 4 février.

Les retombées de ce projet pour l'UQO sont importantes. Premièrement l'UQO et sa Chaire de recherche du Canada en cyberpsychologie clinique sont reconnues comme étant le seul endroit au Canada possédant l'expertise nécessaire pour effectuer de la recherche sur le trouble de stress post-traumatique et la réalité virtuelle (à l'aide des technologies de casques et de la voûte). Deuxièmement, le projet proposé est unique car il n'a pas de pareil au Canada et dans les autres pays de l'OTAN. Troisièmement, il permettra à des étudiants de l'UQO de bénéficier d'assistantat de recherche et de bourses, et à l'équipe de développement du professeur Bouchard de prendre de l'expérience en utilisant les outils ultra performants dont dispose RDDC Valcartier pour faire fonctionner sa voûte à quatre faces. Finalement, ce projet confirme que le Laboratoire de cyberpsychologie de l'UQO peut obtenir des contrats de recherche novateurs, tant sur le plan clinique que pratique.

Après délibérations, sur proposition de madame Claudette Gatien, appuyée par madame Claire Vaive, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 332-CA-4972 concernant le mandat donné au recteur pour la signature du Contrat de recherche en vue d'identifier des stratégies efficaces de gestion du stress des militaires à l'aide d'immersions en réalité virtuelle, laquelle est jointe en appendice.

## **5.6 Modification du nom du Bureau de liaison université-milieu**

En 1995, le Bureau de liaison université-milieu (BLUM) était mis sur pied à l'UQO. À l'époque, le BLUM résultait d'une réorganisation administrative qui jumelait les mandats auparavant confiés au Bureau des services à la collectivité et au Centre de la PME. Le BLUM se voyait alors confier un objectif d'autofinancement de ses activités lequel devait être progressivement atteint au cours des années suivant sa création.

Après quelques années, en mai 1998, un comité fut mis sur pied pour revoir le mandat du BLUM et les conditions s'y rattachant. Au terme d'un exercice de réflexion en profondeur, on constata que l'objectif d'autofinancement du BLUM avait progressivement amené le Bureau à être compris comme une unité « à part », voire en marge de l'université. Plusieurs en étaient arrivés à considérer que les objectifs financiers imposés au BLUM conditionnaient la réalisation de ses mandats académiques ce qui créait une distanciation du corps professoral face aux activités du BLUM. Aussi, sur la base du rapport qui lui fut déposé en mai 1999, le conseil d'administration accepta d'endosser les différentes recommandations formulées dont celle qui mettait un terme à l'objectif d'autofinancement du BLUM. L'objectif clairement énoncé dans ce rapport était de réintégrer le BLUM au sein de la fonction académique de l'université. D'ailleurs, à partir de ce moment, avec l'accord des instances, le directeur du BLUM fut invité à siéger à la commission des études à titre d'observateur.

Depuis 1995, l'histoire du BLUM est marquée par la grande difficulté à recruter une personne pour en assumer la direction. À sa création, son directeur fut le professeur Pierre Collerette qui dirigea le BLUM pendant trois ans. Par la suite et jusqu'en 2003, plusieurs personnes se sont succédées à ce poste pour des périodes plutôt courtes. Depuis 2003, le poste a été occupé par monsieur André Manseau qui est devenu, en 2008, doyen de la recherche.

L'expérience a démontré qu'il est très important, pour que ce bureau puisse remplir son mandat avec succès, qu'on puisse réunir deux conditions :

- a) Il importe que le BLUM soit compris comme étant une composante centrale pour la réalisation de notre mission universitaire. En conséquence, le lien que le BLUM peut

entretenir avec le corps professoral est déterminant pour réaliser son mandat.

- b) Afin d'y arriver, le directeur du BLUM doit être une personne qui jouit d'une grande crédibilité face aux professeurs. En outre, il doit être en mesure de bien comprendre les dimensions particulières de la carrière professorale afin de faire en sorte que les contributions des professeurs à des dossiers touchant le mandat du BLUM soient valorisées.

À l'automne 2008, suite à la nomination de monsieur Manseau à titre de doyen de la recherche, un concours a été lancé afin de trouver une nouvelle personne pour occuper le poste de directrice/directeur du BLUM. Vingt-sept (27) candidatures furent reçues dans le cadre de ce concours. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche constitua un comité de sélection composé de :

Pierre Collerette, professeur, Département des sciences administratives,  
Jean Quirion, professeur, Département d'études langagières,  
Claudette Gatien, membre socio-économique du Conseil d'administration,  
Jean Vaillancourt, recteur,  
Denis Dubé, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche.

Le comité s'est réuni et a discuté des dossiers à la suite de l'analyse que chacun des membres avait réalisée des candidatures reçues. Au terme de ses délibérations, le comité a convenu de ne retenir aucune des candidatures qu'il avait reçues. Plusieurs candidatures provenaient de personnes susceptibles d'assumer un dynamisme certain et de favoriser des relations constructives avec des partenaires externes. Toutefois, leur manque d'expérience et de connaissance fine du contexte universitaire ont été considérées par le comité, comme une trop grande lacune pour relever les défis de ce poste.

Après que le comité a convenu qu'il ne retenait aucune de ces candidatures, une discussion de fond s'est poursuivie entre les membres sur l'opportunité de reprendre un second concours en utilisant les mêmes paramètres. Cette hypothèse a alors été jugée non intéressante par le comité qui insistait pour que soient optimisées les conditions pour attirer dans ce poste une personne ayant une expérience à titre de professeur dans une université. Le comité a donc formulé l'hypothèse d'une révision du statut du directeur de cette unité pour en faire une personne portant le titre de « doyen » ou « doyenne ». En effet, en cherchant ouvertement à intéresser un professeur à ce poste, les membres du comité étaient d'avis que le changement de statut permettrait à un professeur de voir dans cette fonction une progression de carrière plus « normale ». Le comité a complété son travail en invitant le vice-recteur à étudier plus avant l'hypothèse de transformer le BLUM en un décanat et de confier au titulaire du poste de direction de cette unité le titre de « doyen » ou « doyenne ». Bien entendu, pour le comité, ce changement ne garantirait pas un résultat positif lors d'un futur concours pour désigner un titulaire de ce poste. Toutefois, les membres y voient une mesure permettant d'optimiser les conditions de succès.

Au cours des dernières semaines, le vice-recteur a discuté avec plusieurs personnes de cette suggestion pour en arriver à recommander qu'on aille de l'avant avec ce changement.

De fait, plusieurs facteurs convergent pour soutenir une telle hypothèse.

D'abord, il est maintenant devenu incontournable que les relations que l'université entretient avec ses partenaires du milieu jouent un rôle stratégique pour soutenir à la fois les efforts de développement de l'UQO mais aussi, pour supporter le développement économique, social et culturel des régions où l'UQO intervient. Il importe donc que l'unité chargée d'assumer un leadership en ces matières occupe une place centrale au sein de notre organisation. Cette partie du mandat du BLUM se décline sous plusieurs formes dont le soutien au placement des stagiaires des programmes COOP. Encore ici, on comprend qu'il s'agit d'une intervention qui touche directement la mission fondamentale de l'université.

Ensuite, l'internationalisation des activités de l'UQO affiche une progression nette au cours des dernières années. L'UQO, à l'instar des autres universités québécoises, se tourne de plus en plus vers l'étranger pour développer des partenariats dont les retombées rejaillissent sur la qualité de la formation de nos étudiants. Non seulement les ententes internationales se multiplient, mais, plus important, le nombre de membres de la communauté universitaire qui bénéficient de ces ententes est de plus en plus important.

Par ailleurs, la formation continue représente un défi considérable. L'UQO comme les autres universités, est interpellée par cette dimension de sa mission. En effet, dans une société marquée par l'importance des savoirs de haut niveau des travailleurs, les besoins de formation continue se transforment. Pendant plusieurs années, la formation créditée de perfectionnement de premier cycle, offerte par le biais de programmes de certificat, semblait répondre adéquatement aux besoins de nombreux travailleurs. Or, force est de constater l'essoufflement de ces programmes dont plusieurs ne peuvent aujourd'hui être offerts à l'UQO que grâce au fait qu'ils partagent leurs activités avec des programmes de baccalauréat. L'UQO jouit d'une grande proximité avec plusieurs ministères et agences du gouvernement fédéral où se retrouvent de très nombreux travailleurs spécialisés. Si, au cours des années, l'UQO a pu réaliser quelques interventions au plan de la formation continue pour des employés du gouvernement fédéral, on peut certes penser qu'il serait possible de faire davantage.

Finalement, les réflexions menées au cours des dernières années en matière d'orientations stratégiques pour notre établissement confèrent aux relations que l'UQO entretient avec son milieu une très grande importance. C'est le cas des énoncés d'orientation 2003-2012. De plus, les travaux en cours sur la planification stratégique 2009-2014 confirment à nouveau l'importance de cette dimension de nos activités. Voici quelques extraits des éléments de planification stratégique adoptés récemment par le Conseil d'administration sur recommandation de la Commission des études qui traduisent l'importance du partenariat avec le milieu, de la formation continue et des activités internationales :

#### **Vision**

##### ***UQO – Un partenaire de premier plan***

*Par ses partenariats fructueux et son engagement actif dans la communauté, l'UQO est un moteur incontournable de l'innovation et du développement économique, social et culturel des régions qu'elle dessert.*

*Acteur de changement dans son milieu, l'UQO mise sur la qualité des liens qu'elle tisse avec ses partenaires pour contribuer à l'avancement de la société.*

*Dans l'élaboration et la mise à jour de son offre de formation universitaire, l'UQO favorise l'adéquation de ses programmes aux besoins spécifiques de ses communautés.*

*Être un partenaire de l'UQO, c'est contribuer à l'épanouissement de sa communauté.*

#### **Mission**

*L'UQO participe activement au développement économique, social et culturel de la population des territoires qu'elle dessert par son engagement dans la communauté. Branchée sur les réalités tant régionales qu'internationales, l'UQO est un acteur stratégique qui contribue à l'avancement de la société par ses partenariats et ses projets.*

#### **Valeurs**

**3. L'OUVERTURE :** *L'UQO est une université de langue française qui est ouverte sur son environnement et sur le monde. L'UQO reconnaît l'importance de la diversité culturelle et en fait la promotion. En outre, elle intègre une dimension internationale à ses activités de formation.*

Toutes ces considérations amènent à soutenir une vision par laquelle il faut considérer les mandats du Bureau de liaison université-milieu comme étant au cœur

même de l'activité universitaire. En ce sens, le fait de confier un statut de décanat à l'unité responsable d'assumer le leadership et le soutien à la réalisation de ces mandats apparaît naturel.

Pour ces raisons, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche sollicite l'avis de la commission des études quant au changement de désignation du Bureau de liaison université-milieu.

Le projet consiste à renommer cette unité : « **Décanat de la formation continue et des partenariats** ». La personne agissant à titre de responsable de cette unité et ayant la responsabilité d'exercer le leadership des mandats de ce décanat sera désignée « Doyen de la formation continue et des partenariats » ou « Doyenne de la formation continue et des partenariats ».

Ce changement prenant assise sur une volonté de centrer le rôle de cette unité au cœur de la mission académique de notre institution, il importe de recevoir l'opinion de la commission des études à cet effet.

La commission des études s'est prononcée sur cette question lors de sa réunion du 19 février 2009.

Un membre exprime sa préoccupation à l'égard des impacts du changement proposé sur la gestion des mandats relatifs aux activités internationales de l'Université.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michel Blanchette, appuyée par monsieur Marc Aubé, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 332-CA-4973 concernant la modification à la désignation du Bureau de liaison université-milieu, laquelle est jointe en appendice.

### **5.7 Révision par la commission des études, de l'échéancier du plan de travail en vue de la mise en œuvre de la Politique linguistique**

Lors de sa réunion du 7 juin 2007, la commission des études adoptait un échéancier en vue de la mise en œuvre de certaines dispositions de la Politique linguistique qui avait été adoptée par le conseil d'administration en avril 2007.

Les travaux menant à la réalisation de ce plan de travail furent interrompus en lien avec des enjeux de relation de travail. Il convenait donc, pour la commission des études, de revoir l'échéancier qui avait été retenu en juin 2007 afin d'orienter la suite des travaux, ce qu'elle a fait lors de sa réunion du 19 février 2009.

La commission des études a demandé au conseil d'administration de prendre acte des changements apportés à l'échéancier des travaux à réaliser et du fait que des étudiants pourront être accueillis dans les versions anglaises des programmes d'études de cycles supérieurs actuellement offerts, au moins jusqu'au trimestre d'automne 2009.

Après délibérations, sur proposition de madame Claire Vaive, appuyée par monsieur Claude Chénier, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 332-CA-4974 concernant la révision, par la commission des études, de l'échéancier du plan de travail pour la mise en œuvre de la Politique linguistique, laquelle est jointe en appendice.

## **6.- Affaires administratives et financières**

### **6.1 Situation budgétaire 2008-2009 et orientations budgétaires 2009-2010**

Les opérations de préparation des budgets ont débuté pour l'année financière 2009-2010. Le vice-recteur à l'administration et aux ressources commente, sur la base du document d'analyse remis aux membres, la situation budgétaire 2008-2009 et les orientations budgétaires 2009-2010. Il présente la situation budgétaire pour l'année financière en cours, soit 2008-2009, ainsi qu'un aperçu des principaux paramètres utilisés

pour la préparation du prochain budget (2009-2010), lequel a été préparé selon les données connues en date du 8 février 2009.

Référant à la situation de programmes offerts à de très petits nombres d'étudiants, un membre suggère que l'Université, dans le contexte budgétaire difficile dans lequel elle est appelée à évoluer, mise sur ses forces plutôt que de chercher à s'éparpiller comme elle semble le faire actuellement. D'autre part, ce même membre exprime son inquiétude à l'égard de l'ampleur des ressources financières consacrées aux frais juridiques.

Un membre intervient en mettant en relief les orientations budgétaires avec le tableau sur l'évolution des clientèles étudiantes qui a été déposé en début de séance par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et fait part au conseil de ses inquiétudes à l'égard de ce qu'il perçoit comme étant des orientations budgétaires trop optimistes et des impacts négatifs de ces projections sur la mission de l'Université. Il se dit cependant d'avis contraire quant l'opinion exprimée par l'intervenant précédent et réaffirme l'importance, selon lui, que l'Université se diversifie et qu'elle cherche à être présente dans le plus grand nombre possible de domaine d'études.

Des préoccupations sont évoquées en regard de la mesure visant à une réduction du nombre de groupe cours. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche rappelle que la cible de 35 étudiants par groupe est une norme figurant à la convention collective des professeurs et qu'il est donc légitime de poursuivre les efforts en vue d'augmenter la moyenne d'étudiants par groupe ce qui se traduit, dans un contexte où le volume d'inscription serait constant, par une diminution du nombre d'activités. Dans ce contexte, et les orientations budgétaires proposées en font mention, il est envisagé de réduire le nombre d'activités d'enseignement d'environ 60 activités pour favoriser l'atteinte de la cible de réduction des charges.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par madame Claudette Gatien, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 332-CA-4975 concernant la situation budgétaire 2008-2009 et orientations budgétaires 2009-2010, laquelle est jointe en appendice.

## **6.2 Convention d'aide avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport concernant l'octroi d'une subvention pour l'aménagement d'un terrain de soccer / football à l'UQO**

Lors de sa réunion du 26 janvier 2009, le conseil d'administration a approuvé l'octroi d'un contrat à la firme Salvex Inc. pour la construction d'un terrain de soccer / football (résolution 331-CA-4963) et a autorisé la signature d'un protocole d'entente avec la Ville de Gatineau pour l'utilisation de la surface synthétique au profit de la communauté gatinoise (résolution 331-CA-4964). Le projet doit également être soumis à l'Assemblée des gouverneurs lors de sa réunion du 11 mars 2009.

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) accorde un financement de 940 243 \$ pour l'aménagement du terrain de soccer / football. Comme cette subvention sera versée à l'Université du Québec en Outaouais sur une période de dix ans, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) assumera également les frais d'intérêts pour financer cette subvention. Une Convention d'aide sera soumise par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport autorisant et encadrant le versement de la subvention.

Après délibérations, sur proposition de madame Claire Vaive, appuyée par madame Lisette Blouin Monfils, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 332-CA-4976 concernant la convention d'aide avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport concernant l'octroi d'une subvention pour l'aménagement d'un terrain de soccer / football à l'UQO; laquelle est jointe en appendice.

### **6.3 Octroi de contrats de sous-traitance pour la réalisation des améliorations obligatoires prévues dans le cadre du projet de construction du campus de Saint-Jérôme de l'UQO**

Lors de la 329<sup>e</sup> réunion du conseil d'administration tenue le 17 novembre 2008 (résolution 329-CA-4938), il a été résolu d'octroyer à la firme Verreault Inc. un contrat de gérance de construction pour les travaux d'améliorations obligatoires requis dans le cadre du projet du campus de Saint-Jérôme, conformément à l'enveloppe octroyée à cette fin. Il a également été résolu, lors de la 330<sup>e</sup> réunion du conseil d'administration tenue le 15 décembre 2008 (résolution 330-CA-4954), d'approuver l'octroi du contrat pour la gestion des travaux d'améliorations obligatoires et de confirmer le pouvoir exclusif de l'Université à octroyer les contrats aux cocontractants.

Une convention a été conclue entre Verreault Inc. et l'Université du Québec en Outaouais. Cette convention stipule que Verreault Inc. gère et coordonne, à titre de mandataire de l'Université du Québec en Outaouais, la réalisation des travaux d'améliorations obligatoires au campus de Saint-Jérôme. En sa qualité de maître d'œuvre du chantier, Verreault Inc. est aussi mandaté, au nom de l'Université, à conclure des contrats auprès des sous-traitants. Ces contrats doivent être préalablement autorisés par l'Université. Ces autorisations sont requises pour l'ensemble des contrats de sous-traitance et sont transmises aux instances de l'établissement, selon le pouvoir de signature requis.

Des appels d'offres ont été tenus par Verreault Inc. dans les différentes spécialités. Les offres ont été déposées au Bureau des soumissions du Québec, selon les règles prescrites. En « Électricité » (appel d'offres numéro 504-16000), 6 soumissionnaires ont déposé des offres jugées conformes. Le plus bas soumissionnaire est la firme TBC construction inc. Le montant en « Électricité » représentant la part de l'Université est de 267 858,48 \$ (avant taxes). En « Ventilation, climatisation, calorifugeage et balancement » (appel d'offres numéro 503-15800), 7 soumissionnaires ont déposé des offres jugées conformes. Le plus bas soumissionnaire est la firme J.P. Lessard inc. Le montant en « Ventilation, climatisation, calorifugeage et balancement » représentant la part de l'Université est de 350 000 \$ (avant taxes).

Après délibérations, sur proposition de madame Claudette Gatien, appuyée par madame Lisette Blouin Monfils, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 332-CA-4977 et la résolution 332-CA-4978 concernant l'octroi de contrats de sous-traitance pour la réalisation des améliorations obligatoires prévues dans le cadre du projet de construction du campus de Saint-Jérôme de l'UQO; lesquelles sont jointes en appendice.

### **7.- Période d'information et questions**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche commente en détail le document déposé en séance et intitulé « Évolution de la fréquentation à l'automne selon les centres ». Ce document traite de l'évolution du volume de crédits par centre d'études, par cycle d'études ainsi que par module.

Il informe le conseil qu'un nouveau calcul du contingent des chaires de recherche du Canada devrait avantager l'Université. Il sera en mesure de faire le point sur cette question lors d'une prochaine réunion du conseil.

### **8.- Dépôt de document**

- 8.1 Lettre de la présidente de CSE à la Ministre (MELS)
- 8.2 Synthèse de l'évaluation périodique des programmes de premier cycle en traduction et en rédaction
- 8.3 Lettre de la présidente au président sortant de l'Université du Québec
- 8.4 Lettre du président de l'AGE – UQO



9.- **Prochaine assemblée**

La prochaine assemblée ordinaire aura lieu le lundi 14 avril 2009.

10.- **Levée de l'assemblée**

Sur proposition de Claude Chénier, appuyée par Jean-François Simard, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 20 h 50.

*Original signé par :*

---

La recteur, Jean Vaillancourt  
Le secrétaire, Luc Maurice